

**ARRÊTÉ**  
**portant tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2026**

Le Maire de BILLY-BERCLAU,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération en date du 20/11/2007 portant détermination des ratios promus/promouvables,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Pour l'année 2026 le tableau d'avancement au grade de Adjoint administratif principal de 2ème classe est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade actuel , échelon	Promouvable à partir de
SION Noémie	Adjoint administratif, échelon 8	01/09/2026

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)		1	1
Agents susceptibles d'être promus		1	1

**Article 1 :** Pour l'année 2026 le tableau d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade actuel , échelon	Promouvable à partir de
BERNARD Martine	Assistant de conservation du patrimoine de 2ème classe , échelon 9	01/01/2026

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)		1	1
Agents susceptibles d'être promus		1	1

**Article 1 :** Pour l'année 2026 le tableau d'avancement au grade de animateur principal de 1ère classe est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade actuel , échelon	Promouvable à partir de
LAMOUR Catherine	Animateur principal de 2ème classe , échelon 7	01/10/2026

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade

	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)		1	1
Agents susceptibles d'être promus		1	1

**Article 1 :** Pour l'année 2026 le tableau d'avancement au grade de Attaché principal est fixé comme suit :

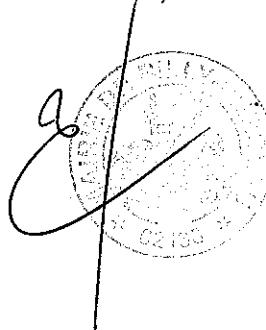
Nom, Prénom	Grade actuel , échelon	Promouvable à partir de
OLEJNICZAK Pascale	Attaché , échelon 10	01/06/2026

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)		1	1
Agents susceptibles d'être promus		1	1

**Article 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

**Article 3 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à BILLY-BERCLAU, le 05/02/2026  
Le Maire Steve BOSSART,



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au Centre de Gestion le 05/02/2026